

**CONSEILLER DU SALARIE Article L1232-7 à L1232-1 et D1232-9 et suivants du Code du travail ATTESTATION  
DU SALARIE AYANT BENEFICIE DE L'ASSISTANCE DU CONSEILLER DU SALARIE**

Je soussigné(e) .....

Atteste que Mme / M. ....

**m'a assisté(e) soit**

lors de l'entretien préalable à un éventuel licenciement

ou

lors d'un entretien préparatoire à la rupture conventionnelle

**qui a eu lieu le** ..... / ..... /..... **entre** ..... h ..... **et** ..... h ..... **dans les locaux de l'entreprise**

.....

**à l'adresse suivante**

.....

.....

Il n'y a pas eu de rendez-vous préparatoire entre M ..... et moi-même ;

Un rendez-vous préparatoire a eu lieu ce même jour entre ..... h ..... et ..... h ..... ;

Un rendez-vous préparatoire a eu lieu, mais à une autre date (préciser) (1) : ..... / ..... /.....

Fait à ....., le ..... / ..... /..... Signature du (de la) salarié(e)

Informations statistiques complémentaires (obligatoire)

Effectif de l'entreprise : Moins de 10  de 10 à 49  de 50 à 199  200 et +

Secteur d'activité : Industrie  Commerce  Agriculture  Transports  Bâtiment  Autres

Le salarié assisté est : une femme  un homme

**Un exemplaire est à remettre à la DDETS06 à l'adresse mail suivante : [ddets-section-centrale-du-travail@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddets-section-centrale-du-travail@alpes-maritimes.gouv.fr) accompagné de l'état mensuel de frais de déplacement. Un exemplaire est à conserver par le conseiller du salarié.**

**Rappel** : les absences de l'entreprise pour des rendez-vous préparatoires ne se situant pas immédiatement avant l'entretien préalable n'entrent pas dans le cadre des autorisations d'absences fixé par l'article L 1232-9 du code du travail.